



Créateurs de droits nouveaux



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

En 2023, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes demeure un sujet pour lequel les entreprises doivent agir. Il faut mettre un terme aux inégalités auxquelles les femmes sont confrontées.

Des écarts salariaux entre les femmes et les hommes subsistent au sein des entreprises des IEG.



Les personnels à **temps partiel** sont encore stigmatisés alors même que ce choix est **souvent contraint** et que leur **engagement est identique** à celui des personnels à temps plein.



Ils peuvent être **pénalisés** en matière d'**augmentation** salariale ou au niveau de leur **parcours pro.**



De plus, les salariés qui font le choix de temps partiel en réduisant leur rémunération peuvent **se voir imposer des horaires ou des JNT.**



FO Énergie
revendique
un NR
systématique
et sans condition
pour les salariés
à l'arrivée d'un enfant
dans le foyer.

FO Énergie
revendique
un NR
pour les salariés
à temps partiel dès lors
qu'un **écart est constaté**
par rapport aux salariés
à temps plein.

L'égalité professionnelle passera par des actions concrètes et pour FO Énergie cela passe par la création de droits nouveaux en termes d'égalité salariale !



Élections professionnelles novembre 2023

